

Ontario Energy Board
P.O. Box 2319
2300 Yonge Street
27th Floor, Suite 2701
Toronto ON M4P 1E4
Telephone: 416 481-1967
Facsimile: 416 440-7656

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge
27^e étage, bureau 2701
Toronto (Ontario) M4P 1E4
Téléphone : 416-481-1967
Télécopieur : 416-440-7656



Pour publication immédiate

Le 22 mai 2014

La Commission de l'énergie de l'Ontario aide les clients résidentiels d'Enbridge à gérer les coûts de leurs factures de gaz naturel

Toronto – La CEO annonce aujourd'hui qu'elle prolongera la période durant laquelle la plupart des clients résidentiels d'Enbridge Gas Distribution sont exigés de s'acquitter des frais élevés inattendus encourus durant l'hiver.

L'hiver dernier fut un des plus longs et des plus rigoureux enregistrés en Ontario depuis 37 ans. La décision d'aujourd'hui permettra aux clients de gérer les frais mensuels résultant de la hausse des prix. Ceci signifie que la hausse inattendue du prix du gaz naturel l'hiver dernier sera prélevée auprès des clients sur une période de 27 mois plutôt que la période standard de douze mois. Les effets de cette décision sur les factures mensuelles se feront sentir à compter du 1^{er} juillet 2014 pour les clients qui achètent le gaz naturel par l'entremise d'Enbridge.

« La Commission estime que la répartition de la hausse des tarifs sur une période prolongée est nécessaire dans ce cas-ci afin d'atténuer les effets sur la facture des clients qui achètent leur gaz auprès d'Enbridge », stipule la décision.

Pour rendre cette décision, la Commission a tenu compte des opinions des consommateurs et des groupes d'intervenants des consommateurs, notamment la Federation of Rental-housing Providers of Ontario, le Conseil des consommateurs du Canada, la Coalition des consommateurs vulnérables d'énergie, l'Association des consommateurs industriels de gaz, Energy Probe ainsi que les manufacturiers et les exportateurs canadiens.

Après avoir examiné les opinions de ces groupes et individus, la Commission entend aussi revoir son processus de révision du coût du gaz naturel que transmettent les entreprises de services publics aux clients.

Renseignements supplémentaires

- Contexte sur les prix du gaz naturel, la Commission de l'énergie de l'Ontario et le mécanisme de rajustement trimestriel des tarifs
http://www.ontarioenergyboard.ca/oeb/ Documents/Press Releases/bg_QRAM_fr.pdf
- Questions et réponses concernant la décision liée à Enbridge
http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Consumers/Natural+Gas/Natural+Gas+Rates/Natural+Gas+Utility+Applications_fr
- En savoir plus sur l'aide d'urgence unique pour les consommateurs à faible revenu (programme AIE)

http://www.ontarioenergyboard.ca/oeb/Consumers/Consumer+Protection/Help+for+Low-Income+Energy+Consumers_fr

- Vous pouvez trouver d'autres idées de gestion de votre consommation d'énergie en visitant www.enbridgegas.com/energyefficiency ou www.powerauthority.on.ca/conservation.

À propos de la CEO

La Commission de l'énergie de l'Ontario est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable qui offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

Demandes de renseignements des médias
416-544-5171

Demandes de renseignements du public
416-314-2455
1-877-632-2727

[This document is also available in English.](#)